

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

18 heures 00 - (séance publique)

Sous la présidence de M. Joris HEBRARD, Maire

Présents :

M. Joris HEBRARD, M. Patrick SUISSE, Mme Danielle MERIALDO, M. Bastien DADE, M. Jean-Louis COSTA, Mme Karine BERNAERT, M. Steve SOLER, M. Jacques NARDI, Mme Michèle BOMPUIS, Mme Evelyne DELOUTE, Mme Viviane DE MEIS, M. Claude MOREAL, M. Claude BENARD, M. Constant DELAIR, Mme Chantal GUARDIOLA, Mme Catherine CHABRIER, Mme Karine ASSEMAT, M. Christophe JOUMOND, M. Patrick EBRARD, Mme Séverine ODDONE, M. Jean-Firmin BARDISA, Mme Zohra LOUNI, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Caroline GRELET-JOLY, M. Jean-Louis VIDAL, M. André GROSDÉMANGE

Représentés :

Mme Karine GANGLOFF donne pouvoir à Mme Catherine CHABRIER
Mme Martine FAUX donne pouvoir à M. Patrick SUISSE
M. Pascal SIMONDI donne pouvoir à Mme Chantal GUARDIOLA
M. Stéphane LALE donne pouvoir à Mme Caroline GRELET-JOLY
M. Jean-Christophe ALLIDE donne pouvoir à Mme Zohra LOUNI

Absents :

M. Frédéric MONIN, Mme Isabelle CHOQUET

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., M. Bastien DADE est nommé secrétaire de séance et ceci à l'unanimité des membres présents.

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023
RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2023 est soumis à l'approbation de l'assemblée.
Les conseillers sont invités à faire connaître s'ils ont des observations à formuler sur ce document.
Le procès-verbal de la séance du 30 Mars 2023 est adopté.

DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

COMPTE RENDU AU CONSEIL

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibérations en date du 09 et 22 Septembre 2022 et du 04 Mai 2023 le conseil municipal a délégué, conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T. des collectivités territoriales, sans aucune réserve au Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions.

Conformément à l'article L.2122-22, le Maire, rend compte des décisions prises.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À LA SÉANCE

(art. L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

N°2023_DEL_045 Délégation d'attributions du conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - modifications - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la délégation d'attribution du conseil municipal au maire au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée du mandat

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 6

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

N°2023_DEL_046 Commissions communales : modifications - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

ACCEPTER les modifications apportées à la dénomination et à la composition des commissions communales évoquées ci-dessus.

ANNEXER le tableau de la nouvelle composition des commissions communales à la délibération.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N°2023_DEL_047 Désignation de conseillers municipaux ou délégués représentant la Commune au sein des organismes extérieurs - modification - Rapporteur : M. Joris HEBRARD

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de :

APPROUVER la désignation de Monsieur Joris HEBRARD pour représenter la Ville au conseil d'école de l'école maternelle Jean de La Fontaine

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 4

M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, M. ALLIDE

ABSTENTION : 2

Mme GRELET-JOLY, M. LALE

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE

DÉCIDER de majorer les indemnités octroyées au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués de 15%, la commune étant bureau centralisateur,
INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal,

ANNEXER à la présente délibération au tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités des élus.

VOTE DU CONSEIL : POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6

**M. BARDISA, Mme LOUNI, Mme SEGUIN, Mme
GRELET-JOLY, M. LALE, M. ALLIDE**

PAS DE PARTICIPATION : 0

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance levée à 18h17

Le Pontet le 23 mai 2023

M. Joris HEBRARD



Maire

